



**LEGISLATURE 2020 – 2025**  
**PROCES-VERBAL No. 24**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 2 MAI 2023**

---

- PRESENTS** : **M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal**
- Mmes Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER, MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux**
- EXCUSEE** : **Mme Nadine CORTNOVIS GFELLER, Conseillère municipale**
- ASSISTENT A LA SEANCE** : **M. Olivier FAVRE, Maire**  
**Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints**  
**Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire**
- PROCES-VERBAL** : **Mme Florence CHOUET**
- 

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 4 avril 2023
  2. Informations de la Mairie
  3. Présentation et approbation des comptes 2022 du Groupement Intercommunal des Sapeurs-pompier Russin / Dardagny – Délibération
  4. Présentation et approbation des comptes 2022 du Groupement Intercommunal de la Jeunesse – Délibération
  5. Présentation et approbation des comptes 2022 de la Fondation du logement – Délibération
  6. Présentation et approbation des comptes de la Fondation Intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2022 – Délibération
  7. Approbation des comptes 2022 de la commune de Russin – Délibération
  8. Modification des Statuts de la Fondation du logement et l'accueil des personnes âgées – Délibération
  9. Assainissement, trafic et aménagements paysagers pour les hameaux de Russin, soit Les Baillets, La Chaumaz, Verbois
  10. Plan forestier cantonal – Information.
  11. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal – Résolution
  12. Propositions individuelles et questions
  13. Dates des séances du Conseil Municipal de septembre à décembre 2023
  14. Divers
- 

Séance ouverte à 19h00

**Claude MEMBREZ** : Salue cordialement tous les membres de l'assemblée présents, ainsi que le public. Il excuse l'absence de Nadine CORTNOVIS GFELLER et procède au premier point de l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2023**

Le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

## 2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

### Olivier FAVRE

- BANCS PUBLIQUES : Ceux-ci sont en phase de rénovation dans le même matériau que le jeu du préau.
- MARQUAGE AU SOL DES PLACES DE PARC : Le marquage provisoire subira prochainement quelques petites modifications et restera au statu quo durant l'été, en attente d'éventuelles remarques de la population en réponse au tout-ménage envoyé à cet effet aux habitants des chemins des Christophes et de la Croix-de-Plomb. Le marquage définitif en pavés (croisillons gazon au bout du chemin de la Croix-de-Plomb) aura alors lieu.
- ALLONDON – PASSERELLE PIETONNE – PROJET COMMUN DARDAGNY / RUSSIN : Les mandataires (ingénieur bois, architecte paysagiste, éco biologiste) présenteront le projet le 19.09.23 au château de Dardagny, aux deux commissions respectives (commission MOBILITE à Russin). Les informations seront ensuite remontées en Conseil municipal pour décider de la suite à donner à ce projet.
- GENEVE AEROPORT : Pour les membres du Conseil intéressés, une visite des "entrailles" de l'Aéroport en compagnie de M. SCHNEIDER, Directeur, aura lieu le 05.06.23 entre 18h00 et 20h30 environ. Inscriptions avant le 11.05.23 auprès de la secrétaire de Mairie.

### Suzanne SERAFINI

- PRO SENECTUTE : Lors de la dernière séance y relative, il a été décidé de tester un changement de position du bus (dorénavant le long de la Mairie), afin de voir si cette situation drainera plus de participants. Toutes les dates de passage du bus, soit le 16.05.23 et 04.07.23 à Russin, paraîtront dans le journal communal.
- RUSSINOTES & ANECDOTES : Prochaine séance de commission le 23.05.23. Parution du journal fin mai.

### Didier FROSSARD

- CHEMIN DE PIRASSAY : Le chantier est terminé (revêtement et évacuation des eaux).
- BAILLETS – CHEMIN SANS NOM : Celui-ci a été nommé chemin des Deux bassins et la plaque a été installée. Le marquage et la signalétique des rues et chemins de la Commune sont terminés.

## 3. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2022 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS RUSSIN / DARDAGNY – DELIBERATION

**Olivier FAVRE** : Le coût global de la Compagnie 101 s'est élevé à CHF 114'638.- pour l'exercice 2022. La répartition intercommunale est calculée au prorata du nombre d'habitants, soit CHF 25'455.67 (22.2 %) pour Russin. Les comptes sont votés au sein du Groupement, tenus à Dardagny et validés par le Commandant de la compagnie.

**Claude MEMBREZ** : *En l'absence de remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN POUR L'ORGANISATION DU CORPS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES POUR L'EXERCICE 2022.*

Vu l'art. 26, titre X des statuts du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;  
Vu le rapport de l'organe de révision BfB d'avril 2023 ;

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal de la commune de Russin

**DECIDE****A l'unanimité des membres présents**

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers présents à la séance, dont le Président**

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2022.

**Claude MEMBREZ**  
Président du Conseil municipal de Russin

**4. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2022 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA JEUNESSE – DELIBERATION**

**Suzanne SERAFINI** : La subvention s'élève à CHF 41'000.-/place, pour un coût effectif de CHF 60'000.-/place. Afin de s'adapter à la demande, la part de Russin a diminué de 5 places à 4 places. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité le 28.03.23.

**Claude MEMBREZ** : *En l'absence de remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2022 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN.*

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Vu le rapport de l'organe de révision BfB d'avril 2023 ;

Vu l'approbation du rapport par le Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal

**DECIDE****A l'unanimité des membres présents**

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers présents à la séance, dont le Président**

D'approuver les comptes pour l'exercice 2022 du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

**Claude MEMBREZ**  
Président du Conseil municipal de Russin

**5. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION DU LOGEMENT – DELIBERATION**

**Olivier FAVRE** : Comptes approuvés à l'unanimité par le Conseil de Fondation le 25.04.23. Ils restent positifs, malgré le coût des travaux de rénovation des 333, 335 et 337 rte du Mandement (CHF 745'000.-), ceux-ci ayant été financés par les fonds propres de la Fondation, et grâce à la réévaluation vers le haut (CHF 780'000.-) des bienfonds du patrimoine financier. Résultat : Boni (un peu plus de CHF 268'000.-) à l'instar des années précédentes.

**Daniel CHAMBAZ** : La Fondation thésaurise annuellement, en vue de ... ?

**Olivier FAVRE** : En vue de travaux, tels que ceux qui viennent d'être effectués. Ni la Fondation, ni la Commune n'ont vocation à thésauriser ; la Commune renonce d'ailleurs aux 50% des bénéfices auxquels elle peut prétendre, compte tenu de projets éventuels à venir.

**Claude MEMBREZ : En l'absence d'autres remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN POUR L'EXERCICE 2022.**

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
Vu le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire de Rive SA, désignée comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal

**DECIDE**  
**A l'unanimité des membres présents**

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers présents à la séance, dont le Président**

D'approuver les comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin, pour l'exercice 2022.

**Claude MEMBREZ**  
**Président du Conseil municipal de Russin**

**6. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES AU 31 DECEMBRE 2022 – DELIBERATION**

**Didier FROSSARD :** Le rapport d'audit des comptes annuels recommande d'approuver les comptes que le Conseil de Fondation a validés à l'unanimité le 30.03.23. Le capital propre dégage un bénéfice de CHF 370'000.- pour 2022. Des dépenses sont envisagées en acquisition de terrains et immeubles.

**Claude MEMBREZ : En l'absence de remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES, POUR L'EXERCICE 2022.**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;  
Vu le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Wuarin & Chatton, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 20 mars 2023 ;  
Vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de fondation, le 20 mars 2023 ;  
Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, du 23 août 2004 ;  
Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal

**DECIDE**  
**A l'unanimité des membres présents**

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers présents à la séance, dont le Président**

D'approuver les comptes 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées.

**Claude MEMBREZ**  
**Président du Conseil municipal de Russin**

## 7. APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA COMMUNE DE RUSSIN – DELIBERATION

**Claude MEMBREZ : En l'absence de remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DANS LEUR INTEGRALITE.**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;  
Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances du 3 avril 2023 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal

### **DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers présents à la séance, dont le Président**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leurs intégralités annexées à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de 3 119 872.10 F aux charges et de 4 111 855.90F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 991 983.80 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1 091 983.80 F et résultat extraordinaire de -100 000 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de 211 013.09 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 211 013.09 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de 25 596 233.86 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 156 631.50 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexes : comptes annuels 2022 dans leur intégralité.

**Claude MEMBREZ**  
**Président du Conseil municipal de Russin**

## 8. MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION DU LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES – DELIBERATION

**Daniel CHAMBAZ** : Ne se souvient plus d'avoir eu le texte résumant les modifications ?

**Didier FROSSARD** : Le document a bien été remis aux Conseillers. Il reprend toutefois les explications données en séance plénière précédente. (cf. PV du 04.04.23).

**Claude MEMBREZ : En l'absence d'autres remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES.**

Vu les explications orales données par l'Exécutif lors de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2023 ;  
 Vu les statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées du 30 novembre 2022 ;  
 Conformément aux articles 30, al. 1, lettre t et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,  
 Le Conseil municipal

**DECIDE**  
**A l'unanimité des membres présents**

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers présents, dont le Président**

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées du 30 novembre 2022 telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications des statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).

**Claude MEMBREZ**  
**Président du Conseil municipal de Russin**

**9. ASSAINISSEMENT, TRAFIC ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES HAMEAUX DE RUSSIN, SOIT LES BAILLETS, LA CHAUMAZ, VERBOIS**

**Olivier FAVRE** : Un an en arrière, l'Exécutif avait envisagé l'étude du trafic de transit dans les hameaux (réduction de la vitesse) et mandaté en parallèle un ingénieur pour l'étude de l'assainissement. De réels problèmes de canalisations se sont avérés : situations obsolètes à rétablir entre le réseau privé et le réseau public, pollutions dans le Nant des Baillets, etc. Il relate le résumé de la pré-étude effectuée par les architectes.

*Pendant longtemps, la gestion des traversées de villages s'est résumée à des actes purement techniques : goudronner des chemins en terre lors de l'essence de l'automobile, entretenir ce revêtement, poser la signalisation, puis après, éventuellement construire un trottoir lorsque la signalisation s'est accrue, pour autant que l'espace disponible le permette. Ce faisant, on a progressivement transformé un espace public, une rue, une place, un chemin, où chacun trouvait sa place, en une route principalement dévolue aux voitures. L'espace donc dévolu aux activités sociales s'est rétréci, au point que la rue ne remplit plus son rôle convivial. Ce projet aujourd'hui pose les questions de la qualité de vie des riverains, du bruit provoqué par le trafic et de la sécurité des piétons.*

Ce contexte a amené l'Exécutif à souhaiter une réflexion d'ensemble sur le sujet et un travail global avec les Conseillers : régulation de la vitesse, assainissement des canalisations, aménagements de surface, etc. Tout ne pourra pas être fait, en raison de coûts relativement importants et un crédit d'étude devra être voté. L'Exécutif propose de renvoyer le dossier en commission URBANISME / ENVIRONNEMENT.

**Claude MEMBREZ** : *Propose de passer au vote.*

**Pour l'entrée en matière** : 7 oui, 0 non, 0 abstention.

**Pour le renvoi en commission URBANISME / ENVIRONNEMENT** : 7 oui, 0 non, 0 abstention.

**Olivier FAVRE** : La date d'une prochaine séance de commission sera fixée ce soir en fin de séance plénière.

## 10. PLAN FORESTIER CANTONAL – INFORMATION

**Daniel CHAMBAZ** : S'est penché sur le document (200 pages) reçu de l'Exécutif, qu'il résume ci-après.

*Le PDF décrit la politique genevoise en matière de gestion de la forêt, établit les principes qui sous-tendent cette gestion, fixe des objectifs et décrit les mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs. Ce PDF est extrêmement riche, détaillé et tant les objectifs que les mesures me semblent vraiment de nature à valoriser les fonctions de la forêt. Si tout ce qui est inscrit dans ce plan directeur pouvait être réalisé, je pense qu'on n'aurait pas de souci à se faire pour la forêt. Reste la mise en œuvre, mais en tout cas au niveau de la théorie et après avoir lu attentivement le document, je ne vois vraiment pas ce qu'on pourrait encore rajouter. Donc pour moi, on peut en rester là et ce n'est pas la peine d'envoyer le dossier en commission.*

*Je voulais quand même vous faire part de 2-3 éléments intéressants de l'ordre de la culture générale que j'ai picoré dans le texte.*

*La forêt a aujourd'hui plusieurs fonctions :*

- Protection des biens et des personnes contre les dangers naturels
- Production de bois
- Préservation de la nature et du paysage
- Accueil du public

*Ces fonctions ont été analysées et décrites en distinguant deux approches complémentaires :*

- La fonction de cœur, c'est-à-dire les fonctions de la forêt en elle-même
- La fonction de bord, c'est-à-dire les interactions avec son environnement

*Par ailleurs, le PDF, comme le Plan directeur communal dont on a abondamment parlé autour de cette table, lie les autorités dans leur pouvoir de décision et d'appréciation. Heureusement, je vous rassure, la majorité des mesures relèvent de l'autorité du canton et pas de la commune. La commune est concernée par 2-3 thématiques, essentiellement en lien avec :*

- Son statut de propriétaire des parcelles, pour lequel elle est soumise aux mêmes règles et contraintes que tous les propriétaires de parcelles forestières. Russin en possède très peu.
- Les préavis lorsqu'un aménagement est prévu en lisière de forêt, ce qui également ne va pas se produire très souvent à Russin.

*En revanche, ce PDF doit nous accompagner lors de la réalisation du schéma directeur communal que nous avons l'ambition de réaliser durant cette législature et il faudra que nos mandataires le lisent attentivement et le prennent en compte.*

*Vous saurez encore que le chêne est l'essence majoritaire des forêts genevoises, ce qui tombe bien, car on pense qu'il va bien résister au réchauffement du climat. D'autres essences comme le frêne et le hêtre sont moins adaptées et seront remplacées petit à petit par de nouvelles plus aptes à résister comme l'érable, le merisier et le tilleul. Il est très important en effet de ne pas avoir que des chênes, de sorte à avoir une riche biodiversité.*

*Vous saurez enfin que sur le plan administratif, le canton forme un arrondissement forestier divisé en trois secteurs. Russin fait partie d'un secteur rive droite qui va de Versoix à Russin justement, mais qui bizarrement n'inclut pas Dardagny. C'est vraiment bizarre, mais pour avoir passé ma vie dans l'administration, cela ne m'étonne qu'à moitié ...*

*Il y a quand même une idée qui m'est venue en consultant le dossier. Russin ne manque pas de forêts. C'est un truisme. On pourrait donc réaliser et utiliser quelque chose qui n'existe pas encore à Russin, mais qui se développe à gauche et à droite, et qui rencontre beaucoup de succès. Je veux parler de l'école en forêt.*

*Il s'agit de construire une installation fixe d'une forme à déterminer et de la mettre à disposition des écoles de Russin et Dardagny pour que les maîtresses et les maîtres, tous niveaux confondus, puissent aller de temps en temps, au gré de leurs envies, faire la classe en forêt. Cela permettrait à nos enfants de découvrir et de s'approprier la nature qui nous entoure.*

*Je propose de confier ce projet à la commission scolaire pour qu'elle étudie les possibilités et nous fasse une proposition.*

**Olivier FAVRE** : Remercie le Conseiller pour son excellent travail. Il estime également intéressante l'éventualité de classes en plein air, dans le cadre de l'école, mais aussi en compagnie des parents. A noter que la Commune n'est pas propriétaire des bois et forêts (les 98 % appartiennent à l'Etat) et qu'une autorisation sera nécessaire.

**Claude MEMBREZ** : *Propose de passer au vote.*

*Pour l'entrée en matière : 7 oui, 0 non, 0 abstention.*

*Pour le renvoi en commission SCOLAIRE / PETITE ENFANCE : 7 oui, 0 non, 0 abstention.*

## 11. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – RESOLUTION

**Olivier FAVRE** : Rappelle que les membres du Bureau sont élus pour un mandat d'un an à partir du 1<sup>er</sup> juin. Les mêmes candidatures viennent d'être déposées et sont soumises au vote de l'assemblée.

**Claude MEMBREZ** : *En l'absence d'autres candidatures de dernière minute, procède à : L'ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL.*

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'art. 3 du règlement du conseil municipal ;

Le Conseil municipal

### **PROPOSE**

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention** : Election de M. Claude MEMBREZ, Président

**Par 7 oui, 0 non, 0 abstention** : Election de Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente

**Par 8 oui, 0 non, 0 abstention** : Election de Mme Manilène DEMIERRE, Secrétaire

**Sur 8 Conseillers présents, dont le Président**

Les membres suivants constituent le Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024, comme suit :

Président	: Claude MEMBREZ
Vice-présidente	: Delphine VOELLINGER
Secrétaire	: Marilène DEMIERRE

**Claude MEMBREZ**  
Président du Conseil municipal de Russin

## 12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- MARQUAGE AU SOL DES PLACES DE PARC

**Daniel CHAMBAZ** : Estime les croisillons très peu esthétiques et leur préférerait des pavés, à l'instar de ceux posés à la route des Molards.

**Olivier FAVRE** : La suppression de la bande herbeuse a nécessité une demande d'autorisation de construire et la Commune s'est vu imposer, notamment par l'OCAN, une continuité dans la verdure, ce qui implique des croisillons avec herbe. Les places sur la route seront bien réalisées en pavés.

### 13. DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023

Les dates ci-après sont arrêtées.

11.09.23 – 19h00 Un lundi exceptionnellement.  
 17.10.23 – 19h00  
 14.11.23 – 19h00  
 12.12.23 – 19h00

### 14. DIVERS

- AFFICHES ELECTORALES

**Daniel CHAMBAZ** : Revient sur sa demande.

**Olivier FAVRE** : En effet, l'Exécutif n'a pas encore répondu à la demande. Il a toutefois pris en considération cette dernière, mais les recherches effectuées sur divers panneaux électoraux ne l'ont pas convaincu.

- DECISIONS DE L'ACG : GRAND THEATRE – INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 4 MILLIONS.

**Olivier FAVRE** : In fine, seules 3 communes se sont positionnées contre la décision de l'ACG : Russin, Laconnex et Avusy. En réponse à la remarque de Daniel CHAMBAZ, les places gracieusement mises à disposition des Elus ne concernent que ceux qui participent aux coûts d'exploitation.

- COMPTES 2022 DE LA COMMUNE

**Olivier FAVRE** : Tient à souligner et remercier chaleureusement Marilène DEMIERRE pour tout le travail fourni !

- PAPHYRUS

**Guy JULINI** : L'association a pris possession du local de la Salle de danse. Au nom des membres de l'association, il remercie la Commune. Deux points :

- L'assemblée générale de Papyrus aura lieu de 24.05.23, lors de laquelle une exposition "tire-bouchon et bouchon" sera présentée. A ce propos, les membres du comité sont à la recherche d'un beamer et d'un écran.
- S'enquiert du statut de l'éclairage et du branchement de la fibre optique.

**Olivier FAVRE** : Un beamer et un écran mobile pourront leur être mis à disposition par la Commune.

**Delphine VOELLINGER** : Les travaux sont en cours de finalisation.

**Claude MEMBREZ** : Clôt la séance en remerciant toutes les personnes présentes.

Séance levée à 20h04.

La prochaine séance est fixée au 06.06.23, 19 heures. Elle sera suivie d'un repas.